

*La communauté de communes du Sud-Ouest du Calais;  
la direction régionale des affaires culturelles du Nord – Pas-de-Calais  
le rectorat de l'académie de Lille ;  
la direction des services départementaux de l'éducation nationale, Pas-de-Calais*

*en lien avec le conseil général du Pas-de-Calais  
et le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais*

ont le plaisir de lancer dans le cadre du programme

## **Artiste Rencontre Territoire (A.R.T.)**

**Un appel à candidatures en direction des artistes de l'écriture et de l'image  
(Auteur/auteure, illustrateur/illustratrice, scénariste, photographe)**

En vue d'une résidence-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle menée en faveur des habitants de la Communauté de Communes du Sud-Ouest du Calais  
(Département Pas-de-Calais)

Dans le cadre du projet de médiathèque intercommunale et du réseau de lecture publique

### **Cadre de la résidence-mission**

La Communauté de Communes du Sud-Ouest du Calais (CCSOC) avec la direction régionale des affaires culturelles du Nord-Pas de Calais, le rectorat de l'académie de Lille, la direction des services départementaux de l'éducation nationale et en lien avec le conseil général du Pas-de-Calais et le conseil régional Nord Pas-de-Calais ont souhaité s'engager, en partenariat étroit avec les différentes médiathèques présentes sur le territoire, dans la réalisation d'une résidence-mission relevant du programme Artiste rencontre territoire (A.R.T).

C'est la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture et de se donner un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents et des adultes habitant, étudiant, en formation, travaillant ou pratiquant leurs loisirs sur le territoire, qui a motivé cet engagement.

Ce présent appel à candidatures est précisément destiné à rechercher un (e) artiste travaillant autour de l'écriture et l'image : auteur (-e), illustrateur (-trice), scénariste, photographe.

### **Le territoire concerné**

Le territoire sur lequel s'exerce la résidence-mission est celui de la Communauté Communes du Sud-Ouest du Calais. L'intercommunalité est composée de neuf communes rurales (Escalles, Peuplingues, Bonningue-les-Calais, Frethun, Pihen-les-Guines, Hames-Boucres, Nielles-les-Calais, Les Attaques, Saint-Tricat) . Elle compte 7 700 habitants.

La Communauté de Communes du Sud-Ouest du Calaisis exerce la compétence « Culture » et déploie un projet de développement artistique et culturel, qui s'articule autour de :

- l'organisation de manifestations dans le cadre d'une saison culturelle intercommunale, avec deux rendez-vous forts : le festival de la parole et les Campagnolades, en partenariat avec le centre de ressources du théâtre en amateur (Ligue de l'enseignement) ;
- la création en 2013 d'une chorale intercommunale « Sans pareille », animée par une musicienne, intervenant également dans les écoles primaires du territoire. Des partenariats forts sont noués avec l'école intercommunale de musique des Trois Pays ;
- la création d'une médiathèque intercommunale. Cet équipement, dont l'ouverture au public est prévue en janvier 2016, sera implanté sur la commune de Bonningues-les-Calais et mis en réseau avec les cinq autres bibliothèques et médiathèques du territoire. Ouverte et accessible à tous, outil de démocratisation culturelle, la médiathèque intercommunale représentera un « troisième lieu » de vie pour les habitants du territoire. Le « projet de développement culturel et artistique partagé » de l'intercommunalité, en cours de formalisation. Il met l'accent sur le lien social, la mobilité des publics, la médiathèque s'attachant à construire des repères artistiques et culturels pour permettre aux acteurs de s'impliquer dans le développement culturel du territoire. La médiathèque amènera également à travers sa construction une réflexion sur l'environnement, les matériaux utilisés se soucieront de répondre aux normes HQE.

Afin de mieux faire connaissance encore avec le territoire d'action, le site de la communauté de communes peut être utilement consulté :

[www.ccsoc.fr](http://www.ccsoc.fr)  
[www.festivaldelaparole.fr](http://www.festivaldelaparole.fr)

### Qu'est-ce qu'une résidence-mission ?

La résidence-mission repose sur la pleine disponibilité, durant quatre mois, d'un artiste positionné de manière centrale sur un territoire donné. Elle repose aussi sur une diffusion intensive, à travers ce territoire, d'une part représentative de l'œuvre déjà accomplie et disponible de l'artiste-résident.

Cette diffusion, en lieux dédiés et/ou non dédiés, peut s'envisager dès l'amont de la période de résidence à proprement parler, se déploie tout au long de sa durée, et peut tout aussi bien se poursuivre à son issue.

Il est important de bien prendre en compte le fait que la résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident(e), il s'agit, plus précisément de s'engager **artistiquement** dans une démarche d'expérimentation à des fins d'éducation artistique, donnant à voir et à comprendre, de manière innovante, la recherche qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il ou elle met en œuvre.

### **Ceci se traduit, concrètement, au cours de la résidence-mission :**

1/par **une première phase** prenant essentiellement place en début de résidence s'articulant autour de multiples rencontres avec les diverses équipes de professionnels, associations en lien avec des groupes d'habitants du territoire (par exemple : une équipe enseignante, une équipe de bénévoles d'une médiathèque, du personnel soignant, une équipe de responsables et d'animateurs, d'équipe pluri-professionnelle d'une maison de retraite, personnel d'une mairie, d'un service public, d'une entreprise, d'un évènement culturel, etc.).

Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées, afin d'éviter tout caractère répétitif. Elles peuvent même être, déjà, prétexte à expérimentation/proposition artistique de la part de l'artiste-résident(e).

Les équipes rencontrées sont également invitées, en ces moments de prise de contact, à présenter à l'artiste en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre de l'artiste leur paraît susceptible d'interpeler, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescents, les adultes dont elles ont la responsabilité à un moment ou à un autre de leurs différents temps. Il s'agit là du moment important au cours duquel commence à s'élaborer, à se co-construire, ce que l'on appellera le geste artistique à destination de ces publics.

2/ par **une seconde phase**, qui se déploie sur tout le reste du temps de résidence et au cours de laquelle l'artiste-résident (e) et les équipes encadrantes préalablement rencontrées se retrouvent afin de construire une forme d'action, certes légère et, à priori, éphémère mais délibérément artistique à mener en direction des habitants de l'intercommunalité. Durant cette phase, ils construisent toutes sortes d'actions menées en direction de leur public de référence. Ces actions nommées **gestes artistiques**, sont conçues le plus souvent possible de manière à concerner un nombre significatif de personnes. Ces gestes sont également conçus, à chaque fois en prenant en compte le contexte d'exercice de l'équipe professionnelle ou référent partenaire et ses différents degrés d'implication.

Fortement imprégnés de la démarche artistique propre à l'artiste résident (e) et destinés à en favoriser la familiarisation ou la mise en proximité, permettant au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible de son processus de création, les **gestes artistiques** peuvent être participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant l'effet de surprise ou au contraire un rendez-vous donné. Ils se veulent toujours très simples. Le champ des possibles est, de fait, quasi illimité. La consultation sur le site **P(art)AGER** des différents sites ou blogs nés de précédentes résidences-mission menées dans la région Nord – Pas-de-Calais en atteste :

<http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/>

S'ils se déploient, la plupart du temps au sein des établissements, équipements ou structures, les **gestes artistiques** peuvent s'envisager également dans l'espace public ainsi que dans tout autre lieu paraissant approprié à l'artiste-résident(e) et aux équipes professionnelles /référentes coréalisatrices.

3/ Nul habitant du territoire concerné n'étant censé ignorer la présence de l'artiste-résident(e) et de sa production artistique, les différents partenaires réunis autour de la résidence-mission s'engagent à la rendre visible aux yeux de la population.

Ainsi l'important volet de la résidence-mission concernant la diffusion, est conçu en étroite liaison avec les différents acteurs du territoire d'action. Ceux-ci sont invités à mobiliser les modes et canaux traditionnels de diffusion des productions artistiques de l'artiste-résident (e) et de mise à disposition de ressources liées à l'artiste et à son domaine d'expression (dossier artistique, biographie, ouvrages dédiés, documents divers, etc.). Mais ils sont également invités à innover en la matière en s'appuyant notamment sur les suggestions de l'artiste-résident (e).

De même, en ce qui concerne la communication générale à propos de cette résidence-mission, sont mobilisés les différents canaux et supports traditionnels et...non traditionnels, voire inédits. Il est intéressant, là aussi, de s'appuyer sur les suggestions créatives de l'artiste-résident (e).

## **Enjeux et objectifs**

- permettre au plus grand nombre d'habitants du territoire de bénéficier et d'appréhender la création contemporaine en provoquant la rencontre et une certaine familiarisation avec une démarche artistique forte, d'une proximité active et dés-intimidante.

- contribuer ainsi au développement de l'esprit critique, de la curiosité et de l'imaginaire par le biais de discussions, d'échanges, de découvertes d'œuvres, de l'expérience des gestes artistiques vécus.

- contribuer au développement culturel et artistique du territoire, et plus particulièrement à une éducation artistique « tout au long de la vie », cohérente, intercommunale, mutualisant les énergies de ses multiples acteurs.

- participer, de manière concrète autant que sensible, à la mise en œuvre par les enseignants et les professionnels de l'éducatif, des parcours d'éducation artistique et culturelle initiés par les ministères de l'éducation nationale et de la culture et de la communication. Ceci en partenariat étroit avec les acteurs artistiques et culturels, avec le monde associatif déjà en action sur le territoire.

- contribuer à réduire ainsi les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture.

Si la résidence-mission repose sur une importante disponibilité de l'artiste-résident (e), sur sa mobilité aussi à travers le territoire de la CCSOC, c'est pour qu'il (elle) puisse également expérimenter artistiquement avec la collaboration de nombreux professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, référents et comité d'habitants, des encadrants qui ont, par ailleurs, une très appréciable aptitude au travail en équipe et donc au partage et à la démultiplication des effets d'une telle présence.

C'est ainsi que sur la base d'une coopération développée entre l'artiste, le réseau des structures et bénévoles du territoire et les différents référents déjà cités, il peut être garanti à chacun :

- la possibilité de voir, au plus près de son lieu de vie, d'étude ou de loisirs, le travail de l'artiste-résident (e), et de se l'approprier.
- la possibilité d'être sensibilisé aux processus de création que cet(te) artiste et ce travail mettent en œuvre.
- la possibilité de percevoir, de manière sensible, le rôle qui peut être celui de l'artiste en tant que catalyseur d'énergie, développeur d'imaginaires, d'incitateur à porter sur le monde, un regard singulier le questionnant et le re-questionnant en permanence.

### **Pilotage de la résidence-mission**

Dans le cadre de la résidence-mission du programme A.R.T., la Communauté de Communes du Sud-Ouest du Calaisis qui en est l'opératrice :

- assure la coordination générale et le suivi des différentes phases de la résidence-mission.
- mobilise tous les acteurs du territoire susceptibles d'être concernés par la résidence-mission.
- accompagne l'artiste-résident, afin de le guider dans sa découverte du territoire.
- facilite les rencontres avec les équipes pédagogiques, avec le concours des inspecteurs de l'éducation nationale et des conseillers pédagogiques référents ; facilite les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs, avec le concours des responsables du monde associatif.
- apporte un soutien technique, si souhaité, pour la mise en œuvre de **gestes artistiques** en temps scolaire, avec le concours des services de l'Éducation nationale et hors temps scolaires pour les référents participants au dispositif. Et ce toujours au cours de la seconde phase de la résidence.
- organise la diffusion des œuvres, avec le concours des comités des fêtes de chaque commune ainsi que du réseau de lecture publique, du festival de la parole, et enfin de l'école de musique intercommunale des Trois-Pays.
- communique sur cette résidence, par le biais, notamment, de ses propres supports de communication.
- veille aux bonnes conditions de séjour et de travail de l'artiste-résident.
- assure la gestion administrative de la résidence (paiement de l'artiste, gestion du budget).

Les services locaux de l'éducation nationale, pour leur part :

- accompagnent l'artiste retenu(e) et les équipes enseignantes, dans l'élaboration et la réalisation des **gestes artistiques** avec notamment le concours des professeurs ou conseillers pédagogiques référents désignés par l'Éducation Nationale.
- organisent des temps de formation permettant aux enseignants, en particulier ceux du premier degré, de faire connaissance, de manière préalable à sa venue, avec l'artiste retenue (e). C'est le programme

d'animations pédagogiques intitulé « la 27e heure artistique » qui est ici en jeu (\*).

(\*) Pour information, ce que l'on appelle, en région Nord-Pas-de-Calais / académie de Lille, la « 27e heure artistique » prend place dans le cadre des animations pédagogiques des circonscriptions scolaires et permet à un ensemble conséquent d'enseignants de faire connaissance, de manière approfondie, avec un créateur et son travail. Cela revêt souvent la forme d'une conférence très illustrée et laisse une part importante à l'échange. Il est avéré qu'une telle instance et un tel préalable facilitent énormément l'appropriation d'une résidence-mission et, en particulier, les rencontres avec des équipes d'enseignants en vue de la construction conjointe de *gestes artistiques*.

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination de toutes les structures associatives, collectivités territoriales ou structures privées du territoire ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil de l'artiste qui sera retenu (e), en vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables des élus locaux et partenaires institutionnels, mais également académiques, départementaux et locaux de l'Éducation Nationale.

Une information similaire est lancée par la CCSOC et les structures associées (médiathèques et comités des fêtes, école de musique intercommunale) en direction des différents acteurs du territoire pouvant être concernés par le programme des résidences-mission.

Enfin, une information générale à destination de la population, dans son ensemble, est également assurée par la CCSOC et son service culture.

### **Période et durée de la résidence**

La durée de cette résidence-mission est de 4 mois, soit dix-sept semaines et demi, à raison de cinq à six jours de présence par semaine.

La période de résidence est prévue du 01/02/2015 au 31/05/2015.

Par ailleurs, l'artiste participera dès sa sélection à une réunion publique, puis à une 27<sup>ème</sup> heure à la rentrée 2014.

### **Conditions financières**

L'artiste-résident retenu (e) bénéficie d'une allocation financière brute (toutes charges, taxes et cotisations comprises) de 17 000 € pour la durée de la résidence de quatre mois.

Ceci recouvre son temps de présence exclusive avec ses interventions diverses auprès des différents publics, ses co-élaborations et restitutions de gestes artistiques.

Ce sont la CCSOC et la direction régionale des affaires culturelles du Nord Pas-de-Calais qui prennent en charge le coût de cette prestation.

Par ailleurs, l'artiste retenu (e) étant appelé (e) à résider effectivement sur le territoire, un lieu d'hébergement est mis à disposition de l'artiste et sera pris en charge par la CCSOC. Ses frais de déplacement sur le territoire seront également pris en charge par la CCSOC sur la base d'un forfait en fonction du nombre de kilomètres parcourus ainsi qu'un aller-retour du domicile personnel de l'artiste au territoire de mission.

Enfin, la CCSOC prend en charge les frais annexes liés à la diffusion des œuvres de l'artiste.

La direction régionale des affaires culturelles prend en charge le coût relatif à la tenue de la « 27e heure artistique ».

## Cadre juridique

Un contrat de résidence-mission spécifiant les engagements de l'artiste et ceux de la CCSOC est signé avant le début de la résidence.

Le principe de résidence-mission impliquant, rappelons-le, une importante diffusion de la production artistique déjà réalisée par l'artiste retenu(e), ce(tte) dernier(e) est invité(e) à établir une liste des œuvres disponibles à cet effet pendant la durée de la résidence. Selon la nature de ces œuvres, productions ou formes, les modalités et lieux de diffusion, les transports, les lieux et conditions, le cas échéant, de stockage sont étudiés et contractualisés, selon les cas, avec la CCSOC et avec les différents lieux de diffusion.

## Candidature

Pour cette résidence-mission qui s'exercera sur le territoire constitué par les neuf communes, il est recherché un(e) artiste relevant de l'Écriture ou de l'Image (auteure/auteur, illustrateur/illustratrice, scénariste, photographe) dont la démarche s'inscrit dans le champ de la création contemporaine.

L'artiste candidat(e), français(e) ou étranger(e), doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Il ou elle doit également être en mesure de fédérer autour de sa présence et d'une large sélection de son œuvre le plus grand nombre des acteurs du territoire, qu'ils appartiennent au secteur culturel, associatif, éducatif, social, etc.

L'artiste retenu (e) est appelé (e) à résider effectivement sur le territoire. Il ou elle doit être autonome dans ses déplacements et disposer, de préférence, d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.

## Les éléments à fournir sont

- un dossier artistique présentant la démarche artistique du (de la) candidat(e) et ses productions/œuvres
- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation faisant état de la bonne compréhension du cahier des charges et donc de l'esprit et des attendus de la résidence-mission (\*) ;
- les éventuelles pistes que propose le (la) candidat (e) en vue de la réalisation de *gestes artistiques* (\*) ;
- une liste des œuvres disponibles pour la diffusion, pendant, avant ou après (à préciser) le temps de résidence.

La date limite pour l'envoi de son dossier est fixée au 25 avril 2014 par courriel sous format pdf (de préférence) à l'adresse suivante : [culture.ccsoc@orange.fr](mailto:culture.ccsoc@orange.fr) sujet ART CCSOC 2014

Dans le cas où l'artiste souhaiterait enrichir cet envoi d'un dvd ou d'un cd pour les œuvres ou des documents audiovisuels, il ou elle le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces par voie postale :

Service culture CCSOC  
« ART CCSOC 2014 »  
332 route de Wadenthun  
62340 BONNINGUES-LES-CALAIS

L'artiste précisera si il ou elle souhaite que ces supports et documents lui soient retournés.

A l'issue du processus de pré-sélection effectué par les différents partenaires, il est possible que ceux-ci émettent le souhait d'entretiens complémentaires, en direct ou à distance, avec les candidats(e)s présélectionné(e)s. Si tel est le cas, ces entretiens se dérouleront entre le 19 et 30 mai 2014.

La commission de sélection sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste au 2 juin 2014.

## **Pour plus d'informations**

Barbara Lefèvre Mondéjar  
Responsable culturel de la C.C.S.O.C

[culture.ccsoc@orange.fr](mailto:culture.ccsoc@orange.fr)

Tel : 06 37 88 10 27

## **Éléments de références :**

Communauté de communes du Sud-Ouest du Calaisis

[www.ccsoc.fr](http://www.ccsoc.fr)

[www.festivaldelaparole.fr](http://www.festivaldelaparole.fr)

Lien de téléchargement du présent appel à candidatures :

[http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/IMG/pdf/AAC\\_CCSOC.pdf](http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/IMG/pdf/AAC_CCSOC.pdf)